



Séance du 15 octobre 2024

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Richard HAESSIG, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Marlyse STAUB, Christian ROTT.

Absents excusés : Etienne BRUNCK (absent excusé, donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Bruno ROTT (absent excusé, donne pouvoir à Marlyse STAUB), David GIROLT (absent excusé, donne pouvoir à Christian ROTT), Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 15

OBJET : 4. DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

4.1 PROJET D'ACQUISITION D'UN LOCAL : place de la Mairie

Par une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en Mairie de SEEBACH en date du 13 Mai 2024, la commune de SEEBACH a été informée du projet de vente du bien appartenant à la SCI « Le Seebach » représentée par Monsieur Michel BARTHEL, situé à SEEBACH, cadastré section 3, numéro 25, au prix de 240 000 € au profit de M. Jérémy MICHEL.

Suite à plusieurs échanges, la commune de SEEBACH a informé Monsieur Jérémy MICHEL qu'elle n'utilisera pas le droit de préemption pour acquérir l'ensemble de ce bien afin de privilégier une négociation amiable basée sur une confiance réciproque et ne concernant qu'une partie de ce bien.

En effet, la commune de SEEBACH souhaite acquérir la grange d'une superficie d'environ 107 m² ainsi qu'une partie du terrain d'une superficie d'environ 63 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 3 n° 25 afin de s'en servir comme local de stockage. La position centrale de ce local ainsi que sa proximité immédiate avec la place de la Mairie - sur laquelle sont organisées plusieurs manifestations par an – en font un lieu stratégique pour la commune.

M. MICHEL a confirmé son accord de principe sur ce projet d'acquisition.

Dans le cadre de ce futur projet d'acquisition, Monsieur le Maire souhaite donc informer les membres du Conseil Municipal sur ce dossier qui fera l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal quand toutes les conditions de la transaction seront fixées.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces informations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après information,

- **PREND ACTE** des informations données,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Jean-Marc STOLTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication